

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

COUTURELLE

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :

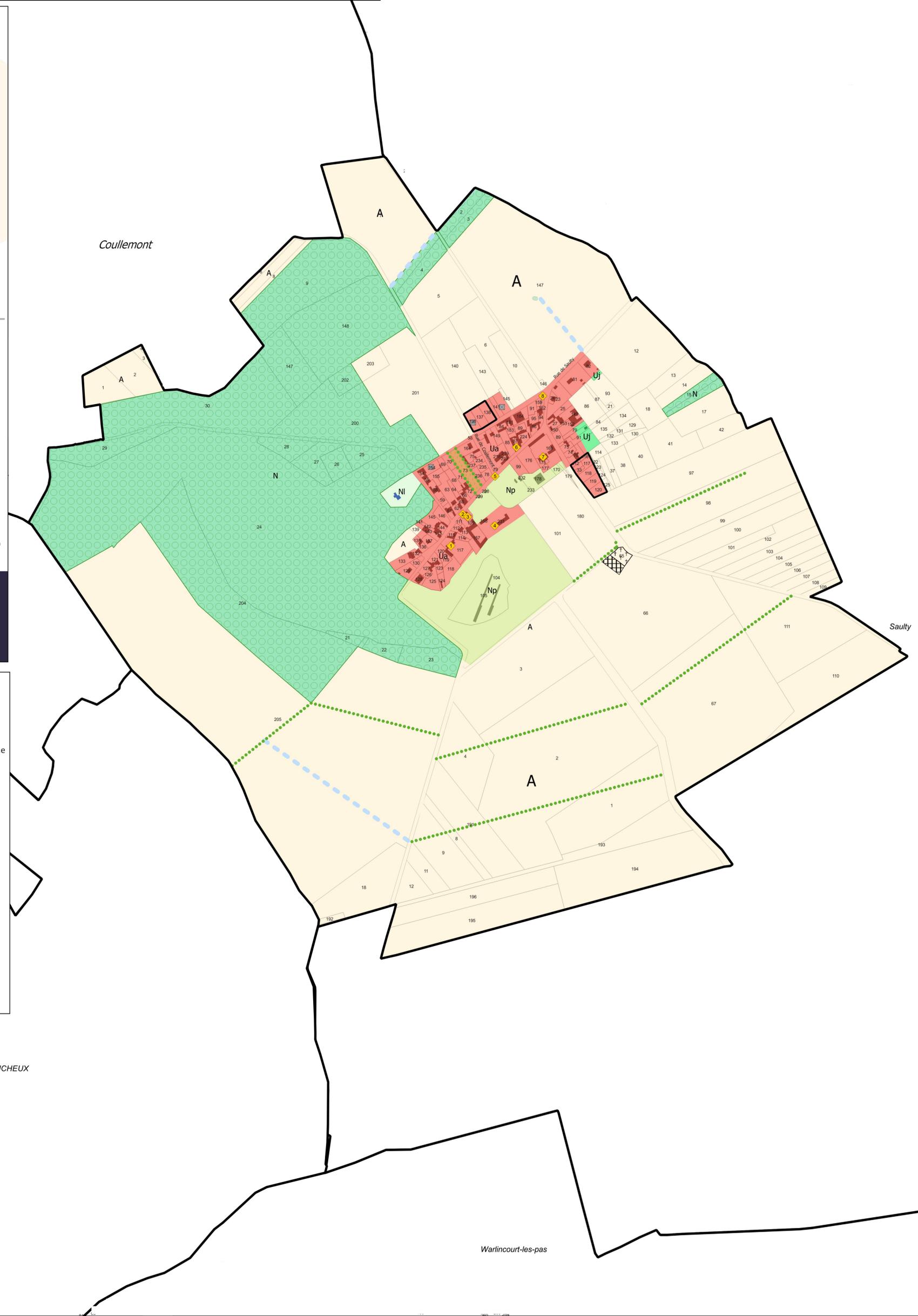


Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Nouvelles constructions

- Nouvelle construction
- Nouveau bâtiment d'activité

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centre-villages anciens
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Np : Secteur de la zone naturelle correspondant au parc du Château

Éléments à protéger

- Élément de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme : espace vert
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme : mare
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : linéaire végétal
- Élément de patrimoine naturel à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : fossé

Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Bâti traditionnel remarquable (mairie)
2	Monument aux morts
3	Eglise
4	Château
5	Mur d'enceinte
6	Bâti traditionnel remarquable
7	Maison remarquable
8	Niche murale

Emplacement réservé

Destinataire	Surface en m ²
Extension du cimetière	1039

LUCHEUX

Warlincourt-les-pas